

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-06-18-05B

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huitjuin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. MANGARD B. ;

Etaient absents excusés : Mme FIHUE-BUQUET (pouvoir à Brigitte Fleury), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; M. LECOQ L(pouvoir à Hervé Vasselín), Mme POIS L. (pouvoir à Marie-Beatrice Pois)

Etaient absents : M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC ; , M. PETIT M. ; Mme BREAD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 11/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : CESSIONS IMMOBILIERE – ANCIENS LOCAUX ASSOCIATIFS -ESPACE LAURENT LEFEBVRE

Depuis la fin des travaux de réhabilitation des Ateliers Pons en septembre 2024, les associations sportives et culturelles de la commune y ont été relogées. La commune envisage désormais la vente des anciens locaux associatifs, devenus vacants.

Le bien concerné est l'Espace Laurent Lefebvre, situé 69, 73, 77 et 93 rue Laurent Lefebvre, un ensemble immobilier d'une superficie d'environ 350 m2 sur une parcelle A326 d'environ 550m2 - prix de vente fixé à environ 222 000 €.

La gestion de la vente de ce bâtiment est confiée aux agences immobilières Caux-Talou et FIM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis des domaines sur la valeur de ce bien,

Considérant que la commune sollicité les agences immobilières CAUX-TALOU de Saint-Nicolas d'Aliermont, et FIM de Dieppe, pour la recherche d'acquéreurs potentiels ;

Considérant l'avis de la Commission n°3 « Urbanisme- Travaux – Voirie- Réseaux – Foncier -Patrimoine et cadre de vie » en date du 11 juin 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la cession immobilière de l'espace Laurent Lefebvre, situé 69,73,77 et 93 rue Laurent Lefebvre – Saint- Nicolas d'Aliermont ;
- Valide la conclusion de deux mandats simples avec les agences immobilières Caux-Talou et FIM pour une durée de 12 mois ;
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer l'acte et tout autre document nécessaire, pour l'application de la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 18 juin 2025,



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.